



Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	42 fr. 00
	Six mois.	6 00
	Outre-mer, Un an.	45 00
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION
Rue GERVAIS, en face le Lavoir Public.

INSERTIONS:
annonces, la ligne _____ 0 fr 00
Réclames, — 4 00

Le PATRIOTE vient d'entrer dans sa deuxième année d'existence. L'appel qu'il adressait le six novembre mil huit cent quatre vingt neuf aux hommes de bonne volonté a été entendu, et depuis cette époque sa prospérité et son autorité sont allées sans cesse en s'accroissant.

La population laborieuse de Saint-Pierre et la classe si sympathique des petits pêcheurs ont reconnu en lui le sincère défenseur de leurs droits et de leurs intérêts. Il a été l'organe de la justice et de la vérité.

Cependant le terrain de notre politique locale est si glissant qu'à diverses reprises Le Patriote emporté par l'ardeur de la discussion, a laissé de côté les idées pour s'occuper, avec quelque acrimonie, des personnes. Les circonstances exceptionnelles dans lesquelles il s'est trouvé,jetaient une excuse sur ces attaques. Il a d'autant moins lieu de rien regretter que le suffrage universel lui a donné raison.

Le Patriote a fait beaucoup, mais il lui reste davantage encore à faire.

Éclairer la masse, c'est assurément accomplir une œuvre honorable; servir de trait d'union presque quotidien entre les mandataires et les commettants, c'est assurément accomplir un œuvre utile. Ce n'est pas assez, pourtant.

Et maintenant que le Patriote a groupé dans une entente commune les forces électoralles de la colonie, maintenant qu'il est sûr de leur cohésion et de leur énergie il lui reste à les conduire à l'assaut de ceux qui, sous le prétexte trompeur d'améliorer la situation de ce pays et de le gouverner selon les principes démocratiques, poursuivent sa ruine et cachent sous le masque hypocrite du réformateur les plus perfides intentions.

Cette tâche le Patriote l'a assumée et il ne reculera pas devant l'aspect redoutable qu'elle présente. S'il a montré, en sauvant

à leur départ certains fonctionnaires dont le passage parmi nous avait été marqué par la plus stricte correction d'attitude, qu'il n'avait pour guides ni la passion ni le parti-pris et qu'il serait, à l'occasion, rendre hommage à la loyauté du caractère; il a montré aussi qu'il ne serait jamais tendre pour les agissements équivoques de l'arbitraire et incohérent régime administratif dont nous souffrons et dont la responsabilité incombe pleine et entière au Gouverneur par intérim.

Le Patriote considère la période de l'organisation comme terminée.

Celle de l'action est ouverte.

Sus à l'ENNEMI!

LA RÉDACTION.

CHRONIQUE

Dans bien des circonstances j'ai entendu dire: vous avez tort de vous occuper de politique! Que serions nous, aujourd'hui, si nos ancêtres d'avant 1789 avaient tenu un pareil langage.

L'homme quel qu'il soit ne s'appartient pas; nous sommes tous solidaires, en ce bas monde, les uns des autres. Les plus forts doivent aider et protéger aux faibles, les capables doivent leur intelligence au bien général.

Les colonies françaises, tout exceptionnellement qu'elles peuvent être traitées seront selon leur population plus ou moins rapidement assimilées à la Métropole.

Saint-Pierre, la plus française de toutes, exclusivement composée d'indigènes de race gauloise, sans mélange de noirs ou de métis, a non seulement droit à cette assimilation par ses mœurs et son origine, mais par son commerce. Il n'est

plus possible, sans soulever des protestations, d'appliquer ici des lois autres que celles qui régissent la Métropole.

Une raison bien simple l'explique. La majeure partie des armateurs, va annuellement en France; c'est en France que se traitent la presque totalité des engagements; c'est la France qui est le plus souvent le régulateur du marché du produit faisant la base commerciale de la colonie. Les liens en sont tellement serrés que Saint-Pierre, malgré sa distance, est un département éloigné. Département qui tient honorablement son rang dans l'ensemble de la Métropole. De quelle vie vit St-Pierre sinon de celle que chacun connaît et dont beaucoup ont vécu en France?

Le but de la majorité future du Conseil général est noble et sera grand à accomplir. En s'inspirant des vœux de la généralité, en laissant de côté les questions personnelles, de si triste souvenir, elle aura en étant forte par l'union, à montrer à la Métropole qu'elle représente l'image la plus fidèle des aspirations du pays.

Je dirai et je répéterai qu'en maintes circonstances les droits d'impartialité ont été méconnus.

S'il y a de la noblesse à reconnaître ce qui est bien il y en a également à reconnaître les erreurs commises. Je discute en homme qui respectant la considération de chacun tient au respect de la sienne. De la discussion jaillit la lumière, des invectives et des personnalités, jaillit le chaos.

Le précédent qui a créé l'antagonisme des divers pouvoirs, doit servir de leçon: les responsabilités sont connues et bien établies. Au gouvernement de Paris de mettre les choses en leur état normal. Quand il y a en France dissidence entre l'administration et les élus du suffrage universel ce ne sont pas ces derniers qui cèdent la place. Le fonctionnaire, quel qu'il soit, est le très-humble serviteur de celui qui paye: « l'État »; l'État à son tour, est le très-humble serviteur de celui qui

Le paye: « la nation ». Le roi dit « je veux » et le peuple, « nous voulons ».

Le civil ne monte pas en grade par droit d'ancienneté, il monte par le mérite seul.

CURTIUS.

SERVICE ADMINISTRATIF DE LA MARINE

M. A. Lallier du Coudray, sous-commissaire de la marine, se rend en France par le prochain courrier.

Arrivé très jeune—il n'a que vingt huit ans—à un grade qu'on n'obtient que par de longs ou d'exceptionnels services, M. A. Lallier du Coudray, qui était chargé du bureau de l'Inscriptions maritime a su, dans l'exercice de ses difficiles fonctions, tenir la balance égale entre les intérêts parfois opposés de l'armateur et du pêcheur et mériter l'estime générale.

M. A. Lallier du Coudray, comme son regretté collègue M. Th. Aphalo est resté, et nous l'en félicitons à l'écart de nos luttes politiques; s'il les a connues c'est en simple spectateur. Il a pu ainsi mieux apprécier les adversaires en présence et se faire plus facilement une notion exacte de la situation.

En même temps qu'il salut M. J. Labrousse le nouveau chef du service Administratif de la Marine, *Le Patriote* est heureux de dire à M. A. Lallier du Coudray, à l'occasion de son départ, qu'il emporte les sympathies de notre laborieuse population.

SAINT-PIERRE

ÉTABLISSEMENT DE PÊCHE.

A tout propos et hors propos, M. le Gouverneur p. i. nous a répété que Saint-Pierre ne devait être considéré que comme un établissement de pêche et mis hors la loi commune n'étant pas une colonie proprement dite. Pour apporter tant de tenacité à nous minusculer, le « Chef qui.... » doit avoir un but personnel que les moins clairvoyants ont pu apercevoir à l'ombre de tous ces agissements.

Un persistant à vouloir réduire l'importance coloniale de Saint-Pierre et Miquelon, M. Roberdeau a-t-il voulu mettre à sa portée un gouvernement qui serait donné à une capacité très-ordinaire ? Pour

la période de temps qui a précédé la nomination de M. Maracchini, nous ne serions pas éloigné de croire que tel a été en effet le but de M. Roberdeau, qui, plutôt que de ne pas être gouverneur du tout, se serait réservé d'être celui d'un établissement de pêche. C'est une logique ancienne. L'histoire romaine nous a appris, dans le temps, que l'ambitieux César eût préféré être le premier de la plus modeste bourgade que le deuxième à Rome. Mais aujourd'hui, comme dans le Renard et les raisins, que signifie la continuation d'un système de dépréciation qui ne peut rapporter que des désagréments à son auteur ?

D'accord avec certaines quantités négligeables, M. le Gouverneur intérimaire voudrait bien nous laisser de son passage aux affaires, un souvenir durable et surtout désagréable consistant dans la suppression du Conseil Général et du Conseil Municipal. C'est là, en effet, ce que cherche sans chance de succès, M. Roberdeau: c'est là le 2^e but poursuivi et qui nous a valu son opiniâtreté à nous amoindrir. St-Pierre et Miquelon est une colonie trop peu importante au point de vue du territoire et de la population pour avoir un Conseil général et un Conseil Municipal: ni l'un ni l'autre ne doivent exister. Un bien petit Conseil colonial, composé de quelques amis éprouvés et de mon chef des travaux ferait bien mieux l'affaire. Quel bonheur de gouverner dans ces conditions ! Les projets les plus extravagants seraient démontrés comme des entreprises d'une grande nécessité et d'une grande facilité d'exécution !

Plus de ces cauchemars qui font encore dresser les cheveux quinze jours après, plus de soucis, plus d'ennuis, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes ! A tant d'inconvénients désagréables et indigestes aurait succédé la tranquillité et la jouissance complète des bienfaits du pouvoir. Quelles bonnes et longues parties de whist viendraient combler le vide des anciennes occupations et préoccupations Administratives !

Comme premier acheminement au bonheur en perspective, « le Chef qui... » avait escompté une deuxième dissolution du Conseil Municipal puisant des motifs nouveaux dans le fameux arrêté St-Michel. Par malheur le ministère reste sourd à ces incitations césariennes, qui vont à l'encontre de sa politique d'assimilation des Colonies. En fait de dissolution nous prévoyons un déplacement. C'est qu'il arrive fréquemment, que qui veut trop prouver, ne prouve rien ou le contraire de ses assertions.

MONOLOGUE.

— Oui, mon très-cher ami, tu l'as dit ou plutôt nous l'avons dit :

« Ce travail, qui est le résultat d'une *collaboration constante* et dévouée avec le CHEF QUI par ses connaissances approfondies des questions de la colonie tient actuellement, avec autant de *prévoyance* que de *compétence*, les *rênes du Gouvernement* de St-Pierre et Miquelon, a été préparé avec tout le *soin* que comporte un document de cette importance. »

Chose trouve cela un peu long, mais nous avons tant travaillé pour arriver à construire cette phrase qu'il a absolument mauvaise grâce à nous en faire reproche. Nous n'avons pas perdu un mot; tous ceux que nous pouvions placer l'ont été: *collaboration, prévoyance, compétence, rênes du Gouvernement, soin, importance*, rien n'y manque ! ...

Nous aurions cependant pu dire « le Grand » ou « l'illustre CHEF QUI !... » c'eût mieux fait que CHEF QUI tout court, mais il est trop tard. Et ce grand G à Gouverneur ? ... Hein ! qu'en dis-tu mon absolument bon ?

Et mon discours d'ouverture ? ... Tu ne m'en as rien dit ? Est-ce malheureux qu'il n'y ait eu que mes fonctionnaires et nos six à l'entendre ? Pas de public ! ... La prochaine fois, j'ouvrirai le soir et j'aurai « absolument » ma salle.

As-tu remarqué la tête des Six à son audition ? Voulant nous faire croire qu'ils en saisissaient les beautés, ils paraissaient émerveillés. Trois d'entre eux sont venus me dire, en me saluant tout bas : « Que monseigneur a donc bien parlé ! Aussi il peut « absolument » compter sur notre dévouement ».

Y as-tu compris quelque chose, toi, à ce discours ? ... Non, dis-tu ? ... Ni moi, non plus, cher bichon. Tout ce que je puis t'en dire, c'est que j'ai pris les mots : *patentes, impôts directs et indirects, octroi de mer, établissement de pêche, colonie, communes, département, théories, subventions, communauté de caisse, bonne administration, de Lamothe, Saint-Phalle, Barachois, Vigie, Richelomme, Syphon, lanterne tournant à l'envers, franchise, loyauté, etc., etc.*; j'ai jeté tout cela dans mon képi puis, après l'avoir bien agité, j'ai servi chaud.

Tu vois que ça été de bonne cuisine et que ma sauce a produit un effet « absolument » merveilleux : Mes Six ont voté tout ce que je voulais et, en moins de 2 heures, ils ont expédié mon travail de trois mois, sans une critique, sans la moindre observation.

Il ne faut pas oublier que, en plus de cette susdite sauce, je les avais stylés de bonne façon, à mon dernier déjeuner de gala, leur faisant boire pour du Clicquot ma limonade à 27 sous. J'étais bien sûr que pas un ne broncherait.

— ... Comment ! tu dis que si les Cinq

avaient été là, ça ne se serait pas passé ainsi ?... qu'ils auraient critiqué, protesté, et finalement amené des bouleversements dans mes projets ? . . .

Non, vieux copain de mon cœur, les Six . . . m'avaient tous juré de voter comme un seul homme et leur intérêt me répond absolument de leur fidélité. S'ils n'ont pas l'intelligence pour eux, il ont la force du nombre et cela me suffit.

Tes Cinq grincheux auraient eu beau dire que la morue est un poisson ! J'aurais fait voter par mes Six . . . qu'elle est un oiseau et . . . elle aurait été oiseau !.... Voilà, mon vieux, ce que c'est que d'être 6 contre 5. Si la force prime le droit, le nombre prime quelquefois la raison.

— Hein ! Tu dis que j'ai bien parlé ? . . . C'est pas de ma faute ! . . .

Comme ça tes Cinq ont démissionné. Tant mieux ! Cela me fait toujours cinq imbéciles de moins à m'embêter. J'aurai maintenant pleine liberté de faire mes petites affaires avec mes Six . . . Nous ferons notre petite popote en famille. As pas peur, ma vieille branche ! Je vais faire voir à mes bienheureux administrés ce que sait faire Bibi lorsqu'il n'est pas « absolument » gêné auxentournures.

— De quoi ! !... La démission collective des Cinq entraîne la nullité du Chef-d'œuvre des Six ? . . .

Le ministre va me tirer les oreilles parce que j'ai fait délibérer ceux-ci ?.... Où as-tu péché ça ? . . .

Allons donc ! . . . Tout est bon. Et, au surplus, si le Ministre n'est pas content, je prendrai ma retraite, quand je devrais « absolument » manger . . . des chardons.

HENRIOT DES BROUSSSES.

DES POTEAUX

DE

TELEGRAPHES QUI PRENNENT RACINE

Un fait assez curieux s'est produit dans l'Etat de Nevada, aux Etats-Unis. Les poteaux télégraphiques placés dans des endroits humides ont pris racine et ont poussé. Ces poteaux sont en bois de cotonnier et sont fixés dans le sol sans être préalablement écorcés.

Dans certains districts de Java, on a également constaté la même singularité.

On affirme que cette végétation ne nuit aucunement à la bonne condition des poteaux et les rend, au contraire, plus résistants aux intempéries des saisons.

TELEPHONE A L'USAGE DES CHIENS.

Voici une curieuse avantage arrivé à un notaire de Dijon et que l'on nous garantit être authentique :

Cet officier ministériel se trouvait en villégiature à sa maison de campagne reliée par le téléphone à son étude. Il voulait avoir son chien qu'il avait laissé à Dijon. Il téléphona à son principal clerc et lui dit de mettre les cornets de l'appareil aux oreilles du chien. Puis il l'appela : « Fox ! Fox ! » L'animal, surpris, regarda de tous les côtés; on recommanda l'appel; alors, prenant son parti, il quitta l'étude et courut à la maison de campagne retrouver son maître.

Ce qui prouve que le chien est non seulement un animal intelligent, mais encore, à la hauteur des progrès de la science moderne.

Si non è vero.....

MOTS DE LA FIN.

On enterre une femme qui s'est asphyxiée dans sa chambre avec un réchaud de charbon.

Boireau, toujours spirituel, à la famille:

— Qui est ce qui tiendra les cordons du poêle ?

Dans un petit restaurant.

— Garçon, une allumette !

— Monsieur, on ne fume pas ici.

— Garçon un cure-dent !

— Nous n'en avons pas.

— Alors, donnez-moi une allumette, pour que j'en fasse un cure-dent !

On parlait d'un absent.

— Lui, s'écrie Boireau, c'est tout bonnement une f...tue bête !

La maîtresse de la maison lui faisant remarquer, du geste, que sa fille était là :

— Moi, ajoute Boireau en s'adressant à la jeune personne, je puis me servir de ces mots-là, parce que je suis un monsieur; mais vous, qui êtes une demoiselle, vous devez les éviter... autant que possible !

Lu à la quatrième page d'un de nos plus grands journaux matrimoniaux :

« Un ancien tambour-major, belle prestance, taille deux mètres douze centimètres, désire épouser demoiselle ou

veuve d'une grandeur en rapport avec la sienne. »

Ambition précoce.

Un jeune homme de six ans environ a pénétré dans la cuisine et c'est emparé d'un fourneau sur lequel il confectionne un mets de sa façon.

Sa mère le surprend et l'interroge.

— Je fait de la bouillie pour le chat.

— Pour quoi la re ?

— Papa dit que c'est comme ça qu'on devient ministre

Propriétaire Gérant, A. Lemoine.

ANNOOCES JUDICIAIRES LÉGALES

Étude de M. François COUTURIER, agréé près les Tribunaux, sise à Saint-Pierre, rue Bisson.

DE PAR LE PEUPLE, LA LOI ET JUSTICE.

VENTE PAR SUITE DE SURENCHÈRE SUR SAISIE - IMMOBILIÈRE.

Il sera procédé, le Lundi vingt quatre novembre prochain, à deux heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saint-Pierre, séant au Palais de justice à Saint-Pierre, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur.

D'une propriété située à l'Ile aux Chiens, au lieu dit l'anse à Trehouart.

Consistant en une maison divisée en deux appartements servant de cabanes de pêche, ladite maison percée de trois fenêtres, côté ouest, et d'un chassis, côté sud.

La porte d'entrée se trouve au côté Nord avec un petit jardin légumier à l'Est et deux graves du côté Nord.

Au plein se trouve construite une petite cabane dite salerie, avec deux échouries.

Le tout d'un seul tenant, borné au Nord par la mer, au Sud par Turgot, à l'Est par la montagne et à l'Ouest par la mer.

Cette propriété n'est pas imposée au rôle des contributions foncières de la Commune de Saint-Pierre pour l'année 1890, ainsi qu'il résulte de la matrice de l'impôt foncier, dont un extrait est annexé.



au procès-verbal de saisie.

La dite propriété a été saisie, à la requête de Marie-Rose Gravé, épouse d'Edouard Marie, commerçant, demeurant à Saint-Pierre, prise en sa qualité de seule et unique héritière de Rose Langlois, veuve Pierre Gravé, sa mère, décédée, sur Arsène Godon, aujourd'hui décédé, de son vivant marin pêcheur, demeurant à Saint-Pierre, par procès-verbal de Louis Héguy, huissier à Saint-Pierre, en date du cinq août dernier, visé le même jour par le maire de Saint-Pierre et dénoncé à la partie saisie par exploit du même huissier du sept août dernier, ledit procès verbal de saisie transcrit au bureau des Hypothèques de la colonie le 8 août dernier, volume 7, articles 244 et 245.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à l'adjudication a été déposé le dix-neuf août dernier au greffe du Tribunal de Saint-Pierre où il est à la disposition de toute personne désireuse d'en prendre connaissance.

Par jugement en date du vingt-sept octobre dernier, la dite propriété a été adjugée à M. Louis Delacour, propriétaire, demeurant à l'Île aux Chiens, moyennant un prix principal de douze cents francs, mais une surenchère du sixième

a été formée par le sieur François Rénier, propriétaire, demeurant à Saint-Pierre, suivant acte au Greffe du trente octobre dernier, dénoncé par exploit de Louis Héguy, huissier à Saint-Pierre et dans les conditions du paragraphe dernier de l'article sept cent neuf du code de Procédure civile, à

1^o M. Louis Delacour, propriétaire, demeurant à l'Île aux Chiens, adjudicataire ;

2^o Madame Marie Rose Gravé, épouse Edouard Marie, demeurant à Saint-Pierre, poursuivante ;

3^o M. Edouard Marie, commerçant, pris ledite pour assister la dame son épouse et l'autoriser si besoin est demeurant à Saint-Pierre ;

4^o M. François Rénier, propriétaire, demeurant à Saint-Pierre, surenchérisseur.

En conséquence il sera, à la requête du sieur François Rénier, propriétaire à Saint-Pierre, procédé à la nouvelle adjudication de la propriété sus-décrise, sur la mise à prix de

QUATORZE CENTS FRANCS.

Fait et rédigé par moi, agréé du surenchérisseur, le cinq novembre 1890,

François COUTURIER.

AVIS.

M. Michel Arnaud, à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un atelier de ferblanterie chez M. J.-B. Lafitte ainé, quai du Commerce.

Les travaux qui lui seront confiés seront exécutés avec célérité.

Prix très modérés.

A LOUER

Une maison à rez-de-chaussée avec terrain derrière

S'adresser à M. LECHEVALIER, charretier.

A LOUER

présentement

Une belle maison à étage située rue Bissou

comportant :

Huit appartements, cave et cour
S'adresser à M. J.-M. LA VISSIÈRE.

IMPRIMERIE — RELIURE.

ALBERT LEMOINE

RUE GERVAIS. (*en face le lavoir public*).

Spécialité pour le commerce. Travaux d'administrations. Mémoires. Prospectus. Cartes d'envoi. Cartes d'adresse. Lettres de faire part. Menu de dîners, Affiches en tous genres, etc., etc.

A VENDRE

Le Journal L'ILLUSTRATION

ANNÉE 1889.

S'adresser au bureau du Journal.

Saint-Pierre — Imp. Albert Lemoine.